

7. Conclusion

The President of the Treasury Board indicated that the government had identified serious problems in the expenditure management process and was in the process of restructuring it. The New Expenditure Management System paper tabled by the government in the House of Commons on 6 December 1979, identifies many deficiencies in the financial management of public programs which this Committee, unique as the only parliamentary committee with responsibility for the entire estimates, faces when conducting its annual review of the main estimates.

When asked if he was content with the present mechanism for parliamentary scrutiny of the estimates, the President of the Treasury Board replied, "I am not satisfied". He urged the Committee in the course of its next review of main estimates to give special attention to the resource envelope system of expenditure management being introduced by the government. This suggestion could result in the Committee having to consider tax expenditure information as well as the economic impact of regulations.

MONITORING IMPLEMENTATION OF PROGRAM TERMS AND CONDITIONS

Responsibility for monitoring established program guidelines, terms and conditions was the subject of substantial discussion, particularly in regard to the Indian Program Activities of the Department of Indian and Northern Affairs. Committee members expressed the view that such activity should be the responsibility of the Treasury Board. Mr. O'Toole replied that, "... we rely on the law and the regulations and assume that they are followed." He then mentioned that the Comptroller General, who reports to the President of the Treasury Board, has functional responsibility for this type of compliance audit. Primary responsibility rests with the internal audit units within departments and agencies and is subject to review by the Auditor General.

Based upon a survey the Comptroller General has conducted in twenty-one major departments, the quality of the work performed by internal audit groups was reported to be very uneven. In departments where the work of the internal audit group was determined to be inadequate, the Comptroller General has or will reach agreement on a plan for improvement as part of the Improved Management Practices and Controls (IMPAC) program.

1. Intergovernmental Agreements Objectives and Monitoring

In response to the question, "Who is responsible to satisfy themselves that the federal objectives behind these programs are achieved?", the Treasury Board indicated that there was considerable variation. In the case of the Established Programs Financing Act, "the legislation governs" and monitoring is clearly the responsibility of sponsoring departments. In the case of subsidiary agreements between the Department of Regional Economic Expansion and a province, a management committee, composed of representatives of both governments, is responsible. Thus it appears that the chain of responsibility from the Comptroller General through Internal Audit to the

7. Conclusion

Le président du Conseil du Trésor indique brièvement que le gouvernement reconnaît l'existence de graves problèmes dans le processus de gestion des dépenses et qu'il est en train de le restructurer. Dans son document intitulé «Le nouveau système de gestion des dépenses» déposé à la Chambre des communes le 6 décembre 1979, le gouvernement reconnaît l'existence de nombreuses insuffisances dans la gestion du financement des programmes publics, problèmes qu'affronte le Comité lors de son examen annuel du budget principal. Les besoins du Comité sont uniques car il est le seul comité parlementaire qui ait un droit de regard sur la totalité du budget.

Interrogé sur la qualité du mécanisme actuel d'étude parlementaire du budget, le président du Conseil du Trésor répond: «Le processus actuel ne me satisfait pas», et indique qu'il pourrait être souhaitable que le Comité effectue son prochain examen du budget principal en fonction du système de l'enveloppe de répartition et de contrôle des dépenses adopté-récemment par le gouvernement. Cette proposition a de très vastes conséquences. En effet, le Comité devrait alors étudier les renseignements concernant les dépenses fiscales de même que les conséquences économiques des règlements.

LE CONTRÔLE DE L'APPLICATION DES MODALITÉS DES PROGRAMMES

La responsabilité du contrôle des lignes directrices et des modalités des programmes établis a fait l'objet d'abondantes discussions, notamment à propos des activités des programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Des membres du Comité se disent d'avis que ces activités devraient relever du Conseil du Trésor, ce à quoi M. O'Toole répond que le conseil du Trésor s'en remet à la Loi et aux règlements et suppose qu'ils sont respectés. Il indique ensuite que le Contrôleur général, qui fait rapport au Président du Conseil du Trésor, est chargé de ce type de vérification. La responsabilité incombe au premier chef aux groupes de vérification interne des ministères et organismes gouvernementaux, et elle est soumise au contrôle du Vérificateur général.

D'après une étude réalisée par le Contrôleur général dans vingt-et-un des principaux ministères, la qualité du travail fourni par les groupes de vérification interne est très inégale. Dans les ministères où elle a été jugée insuffisante, le Contrôleur général est parvenu ou va parvenir à un accord dans le cadre du Programme d'amélioration des pratiques et des procédures de contrôle en matière de gestion.

1. Objectifs et contrôle des accords intergouvernementaux

En réponse à la question: «Qui est chargé de s'assurer de la réalisation des objectifs fédéraux qu'ont motivé les programmes?», le Conseil du Trésor indique que cela dépend du programme en cause. Dans le cas de la Loi de financement des programmes établis, c'est elle qui règle et le contrôle de l'application des programmes incombe sans équivoque aux ministères dont ils relèvent. Dans le cas d'un accord complémentaire entre le ministère de l'Expansion économique régionale et une province, cette responsabilité incombe à un comité de gestion formé de représentants des deux gouvernements. Dans un tel cas, il se peut que le processus de contrôles